

M. Gilbert JULIA

3 Place de l'Église

66320 JOCH

Joch, le 21 septembre 2023

à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales

Objet : Observations concernant l'arrêté préfectoral n° DDTM-SNAF-2023-205-0002 du 24 juillet 2023 à propos du projet de création de piste ceinturant le Puig des Feixes sur les communes de Joch, Glorianes et Finestret (piste DFCI n° CO 110).

Référence précédente : J'avais adressé à ce même sujet une lettre datée du 03 mai 2022.

Monsieur le Préfet,

C'est à titre de citoyen et contribuable de la commune de Joch que je vous adresse les observations ci-dessous :

1. Observations sur la forme de l'arrêté

L'arrêté proposé à l'affichage sur les panneaux des mairies concernées indique uniquement une « pérennisation » et une « mise aux normes » de la piste CO 110.

Or, une « pérennisation » s'applique à l'existant. Ce n'est qu'en consultant en mairie le rapport de présentation que l'on apprend que le projet prévoit la création d'une piste nouvelle. L'arrêté affiché, tel qu'il est rédigé, ne présente donc pas la réalité des faits. Il est ainsi difficile de considérer que le projet de servitude est « dûment motivé » comme indiqué dans le rapport de présentation, il semblerait que le public soit incorrectement informé par l'arrêté affiché de la lourdeur des travaux envisagés.

2. Observations sur le fond (rapport de présentation)

2.1. Observations sur le paragraphe 4.4 « Intérêt de la voie »

Il est indiqué qu'il *n'existe aucun autre accès dans le secteur*. Or, il en existe deux, l'un depuis le Mas Cougat (versant Ouest) et l'autre, le plus logique d'ailleurs, depuis Glorianes.

Il est indiqué également qu'il est question de *raccourcir les délais de transit pour accéder aux points d'eau*. Or, le tracé projeté ne va pas dans le sens d'un raccourcissement des délais de transit, bien au contraire, et d'autre part il n'y a aucun point d'eau naturel dans le secteur desservi.

2.2. Observations sur le paragraphe 4.5 « Enjeux patrimoniaux et naturels »

Ce paragraphe présente une compilation d'enjeux environnementaux. Cependant, il ne semble pas que, dans les faits, ces enjeux soient réellement pris en considération. En dépit des recommandations ministérielles (rapport 2016 du ministère de l'Agriculture notamment), il n'apparaît pas en effet que le monde associatif de protection de l'environnement ait été un tant soit peu impliqué dans les choix d'opportunité et de conception des équipements.

En particulier, il est bien noté que ce site est « *prisé des randonneurs qui empruntent un chemin de Joch montant à la croix de Joch* ». Cependant, le tracé projeté provoquerait sans raison apparente une détérioration irréversible et profondément regrettable des environs immédiats de la Croix de Joch, site naturel préservé qui constitue incontestablement un des fleurons les plus remarquables du Bas Conflent.

3. Synthèse

La synthèse de mes observations concerne le choix du contournement du Puig de les Feixes sur la commune de Joch. Ce choix me semble présenter plusieurs inconvénients majeurs.

- Impact dévastateur sur l'intérêt touristique du massif des Feixes.
- Impact paysager incongru en piémont du Canigou.
- Tracé panoramique anormalement rallongé par rapport à l'objectif affiché.
- Logique déconcertante du tracé envisagé paraissant délibérément aller au-devant de problèmes d'efficacité opérationnelle.

La pertinence du passage par le territoire de la commune de Joch semble pouvoir être légitimement contestée.

Ce passage ne semble pas avoir d'autre objectif que de permettre un accès motorisé au Puig des Feixes ; si c'était le cas, il serait infondé. Ce long détour influe directement sur le coût total de réalisation des travaux et, ensuite, aggravera les coûts d'entretien qui seront à la charge des communes commanditaires et, au moins en partie, de leurs contribuables.

En conséquence, avant toute décision définitive, je proposerais qu'un audit soit fait à propos de l'adéquation du projet avec ses objectifs, de façon à analyser impartialement le rapport coût / bénéfices attendus.

Espérant que mes observations alimenteront une réflexion utile, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

Gilbert JULIA